

MAIRIE DE FOUILLOY



Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 28/06/2018

Le 28 juin 2018, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard Brochot, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :
Monsieur Estienne qui donne procuration à Madame Marchal
Monsieur Leduc qui donne pouvoir à Madame Defruit
Monsieur Jean-Michel Leboisne : absent

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h.

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour la convention d'études préliminaires avant décision pour le projet d'une 2^{ème} étude concernant la salle des fêtes.

Adopté à l'unanimité

1°) Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur Serge Rondot comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2°) Adoption du PV du conseil municipal du 13 avril 2018.

En l'absence d'observations et de questions le procès-verbal du conseil du 13/04 2018 est adopté à l'unanimité.

3°) Démission et installation d'un conseiller

M. Le Maire informe le conseil de la démission de Mme Emmanuelle Bocquet et la nomination de Mme Elisabeth Duflot suivante sur la liste.

Adopté à l'unanimité

4°) Demande de subvention DETR

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention au titre de la DETR concernant les travaux d'accessibilité et de rénovation thermique de la Mairie, d'un montant de 49 042.00 € à hauteur de 35 % du montant total des travaux, selon le plan de financement suivant :

Désignation	Coût HT	Coût TTC
Travaux accessibilité et rénovation	126 620.00 €	151 944.00 €
Maitrise d'œuvre	13 500.00 €	16 200.00 €
<i>Dépense subventionnable</i>	<i>140 120.00 €</i>	
Contrôle technique	1 570.00 €	1 884.00 €
Mission SPS	1 006.00 €	1 207.00 €
Total	142 696.00 €	171 235.00 €
Subvention sollicitée 35 %	49 042.00 €	
Financement Mairie		
Emprunt		72 000.00 €
Fond propres		50 193.00 €

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention au titre de la DETR concernant les travaux d'aménagement de la Mairie, d'un montant de 18 622.00 € € à hauteur de 30 % du montant total des travaux, selon le plan de financement suivant :

Désignation	Coût HT	Coût TTC
Travaux d'aménagement	56 275.00 €	67 530.00 €
Maitrise d'œuvre	5 800.00 €	6 960.00 €
<i>Dépense subventionnable</i>	<i>62 075.00 €</i>	
Contrôle technique	700.00 €	840.00 €
Mission SPS	449.00 €	539.00 €
Total	63 224.00 €	75 869.00 €
Subvention sollicitée 35 %	18 622.00 €	
Financement Mairie		
Emprunt		33 209.00 €
Fond propres		24 038.00 €

Adopté à l'unanimité.

5° Délibération générale pour vacation de police

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation d'encaisser les chèques en régie diverse émis par les sociétés de pompes funèbres correspondant aux transports des corps et à reverser leur montant sur la paie de M. Maquaire qui est chargé de ce service

Adopté à l'unanimité.

6°) Convention avec la Com de Com pour des travaux de déconnexion de surfaces actives à Fouilloy

M. Le Maire prend la parole.

Nous avons eu un contrôle des eaux pluviales des bâtiments de la commune. Nous ne sommes pas en conformité. De ce fait des travaux sont prévus. Le coût global du projet serait de 63 588.00 € TTC. La Com de Com prend en charge 12 000.00 € pour les frais d'études. Une subvention est attribuée par l'agence de l'eau Artois Picardie de 14 625.00 €. Le coût pour la commune s'élève à 28 365.00 € HT et 34 038.00 € TTC. Dans la convention il est précisé qu'il pourrait y avoir une modification du coût. Cette phrase est évasive. Nous souhaitons préciser sur la convention que nous demandons de limiter au maximum à la somme de 28 365.00 € HT et de 34038.00 € TTC, la participation de la commune de Fouilloy.

Je demande aux membres du conseil municipal de limiter ce coût au maximum à 34 038.00 € TTC

Adopté à l'unanimité.

7°) Délibération DBM

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal d'approuver la DBM suivante suite à la convention de déconnexion des travaux de surfaces actives.

Transfert de crédit du 2318 (réserve immobilisation) au 2152 (installations de voirie) pour un montant de 34 038.00 € et prévision de recette au 1328 (subvention d'investissement de l'agence de l'eau) et ouverture de crédits au 2152 pour un montant de 14 625.00 €

Adopté à l'unanimité

Mme Defruit demande aux membres du conseil municipal de passer la DBM pour régularisation d'erreurs de 2016.

Doublon de titre et erreur de calcul sur revalorisation des loyers concernant la Poste pour un montant total de 1 549.50 €

Virer les crédits du 6188 au 673 (régularisation opérations exercice antérieur) :

1 472.00 € doublon du titre 155 de 2016

62.20 € erreur revalorisation loyer 2016

15.30 € erreur revalorisation loyer 2016

Adopté à l'unanimité

8°) Délocalisation des services de la Mairie

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du conseil municipal d'approuver la délocalisation des services de la Mairie lors des travaux de mise en accessibilité, de rénovation thermique et d'aménagement, l'occupation et l'utilisation des locaux de la mairie ne pourra se faire comme habituellement.

La nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des employés, ainsi que les contraintes techniques liées aux travaux nous obligent à faire libérer les locaux pendant toute la durée du chantier.

La durée des travaux est estimée à 6 mois, de janvier à juin 2019.

Le maire demande l'autorisation de transférer à titre provisoire et pour la durée des travaux

- Les bureaux de la mairie dans le bâtiment des associations

De tenir pendant la durée des travaux et à titre provisoire

- Les réunions du conseil municipal dans la salle des fêtes

De célébrer pendant la durée des travaux et à titre provisoire

- Les mariages, pacs et baptêmes civils dans la salle des fêtes

Les réunions des associations, selon l'importance des groupes pourront se tenir dans la salle des fêtes ou dans la salle dite « sécurité sociale ».

Adopté à l'unanimité.

9°) Convention avec le Cabinet Tesson

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer avec le Cabinet Tesson la convention d'honoraires relative à l'étude de la sécurité routière dans la commune en partenariat avec le conseil départemental pour un coût de 12 000 € avec un paiement en 3 fois.

Mme Defruit donne la parole à M. Mercieca afin d'informer le Conseil Municipal du travail réalisé par la société Tesson.

M. Mercieca rappelle que la sécurité routière est une préoccupation essentielle et constante pour M. Brochot et son équipe.

Depuis 2 ans, nous avons émis des propositions en lien avec le budget de la commune quant aux réalisations possibles. M. Dufresne, responsable de la sécurité routière au sein du département, a émis des avis défavorables ou des propositions trop onéreuses. Notre commune est traversée par des routes départementales qui dépendent d'une réglementation très stricte. Conscient de notre agacement face à ces refus, il nous a proposé de prendre contact avec une société d'urbanisme et de trouver des solutions en concertation avec le Département.

Cette société dont le travail a été appréciée dans d'autres communes du département, a établi un diagnostic de notre bourg. Des propositions chiffrées vont nous être proposées incluant des mesures sécuritaires pour la circulation des piétons, des vélos et autres véhicules tout en revalorisant notre bourg.

M. Mercieca propose de présenter ce travail à la commission des travaux avant de le présenter plus en détail au Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

10°) Demande de subvention au conseil départemental

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention pour l'étude de la sécurité routière au conseil départemental au titre du dispositif des amendes de police.

Adopté à l'unanimité.

11°) Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables de Somme Numérique

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables de Somme Numérique

Ce dispositif comprend :

- La mise en place et l'exploitation de l'infrastructure de serveurs,
- La mise à disposition des outils PASTELL et du parapheur électronique selon le logiciel comptable utilisé par la collectivité,
- La transmissions des flux financiers de la collectivité vers la trésorerie
- La mise à disposition d'un module de récupération des factures électronique dans Pastell ou dans le logiciel comptable si celui-ci le prévoit
- L'ouverture des droits, l'hébergement et la sauvegarde des contenus,
- Une hotline pour les administrateurs fonctionnels désignés par les adhérents,
- Des services de maintenance logicielle pouvant faire l'objet d'interruptions de service prévues dans le cadre d'actions de maintenance corrective ou fonctionnelle
- Des services de maintenance logicielle pouvant faire l'objet d'interruptions de service non prévues dans le cadre d'actions urgentes de maintien en condition opérationnelle
- Des prestations complémentaires d'accompagnement notamment en matière de formation des utilisateurs et administrateurs,
- Et plus généralement l'ensemble des prestations nécessaires et suffisantes pour garantir le fonctionnement effectif du service

Les charges et produits relatifs à ces services sont retracés au sein du budget annexe du syndicat mixte Somme Numérique. Ce service est gratuit.

Adopté à l'unanimité

12°) Titre de recette GRDF

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'établir un titre de recettes à GRDF d'un montant de 452.96 €.

Cette somme correspond à la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public (RODP 2018 et RODPP 2018).

Pour info il y a un peu plus de 6300 mètres linéaires de canalisations à prendre en compte.

Adopté à l'unanimité.

13°) Demande d'encaissements divers

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal :

L'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de 31.60 € émis par la Sté ATAC FRS correspondant à un trop perçu.

Adopté à l'unanimité.

L'autorisation d'encaisser le chèque de 8 783.44 € de Groupama correspondant à un acompte sur le sinistre « vitraux »

Adopté à l'unanimité

L'autorisation d'encaisser le chèque de 384.09 € émis par Groupama pour le remboursement d'un constat d'huissier

Adopté à l'unanimité

14°) Demande de facturation au CPEF

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal l'accord de régler au CPEF la facture d'un montant de 990.90 € du spectacle de Pâques et des friandises aux enfants.

Adopté à l'unanimité.

15°) Attribution des subventions aux associations

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal d'accepter l'attribution des subventions 2018 aux associations suivantes :

La persévérante : subvention demandée : 300.00 € - subvention accordée : 300 €

Adopté à l'unanimité.

ACPG- CATM : subvention demandée : 350 € - subvention accordée : 350 €

Adopté à l'unanimité

Club des cheveux blancs : subvention demandée : 500 € - subvention accordée : 300 €

Adopté à l'unanimité

La boule picarde : subvention demandée : 300 € - subvention accordée : 300 €

Adopté à l'unanimité

Le souvenir français: subvention demandée : 50 € - subvention accordée : 50 €

Adopté à l'unanimité

Cyclo club du val de somme : subvention demandée : 500 € - subvention accordée : 500 €

Adopté à l'unanimité

Coopérative scolaire : subvention demandée : 9000 € - subvention accordée : 9000 €

Mme Legrand indique que les sorties financées avec la subvention sont des sorties pédagogiques.

Mme Defruit dit qu'elle est étonnée du qualificatif « pédagogique » pour le voyage au ski alors qu'il y a quelques années les professeurs des écoles avaient voulu arrêter ce séjour annuel à la montagne parce que, selon eux, cette action n'était pas pédagogique.

Contre : 2 Mme Defruit et M. Leduc / Abstention : 1 M. Ducrocq / Pour : 15

Adopté

Mme Defruit précise que si elle vote contre cette subvention de 9 000 €, c'est qu'elle ne trouve pas normal que pour couvrir les dépenses de la coopérative scolaire, les recettes proviennent de :

L'association des parents d'élèves, la commune, la participation des parents qui partent en voyage, les cotisations demandées aux parents chaque année (qui ne devraient pas être obligatoires selon la loi), la vente des photos de classe, et qu'aucune manifestation ne soit organisée, comme cela se fait ailleurs, par les professeurs des écoles.

ADMR : subvention demandée : 400 € - subvention accordée : 500 €

Abstention : 1 M. Grimal / Pour 17/ Adopté

USEP : subvention demandée : 1 100 € - subvention accordée : 1 000 €

Adopté à l'unanimité

Le marais : subvention demandée : 100 € - subvention accordée : 100 €

Abstention : 2 M. Grimal et M. Mercieca car ils font partie du bureau

Pour : 16

Adopté

Le comité des fêtes : subvention demandée : 500 € - subvention accordée : 500 €

Abstention : 1 Mme Legrand (Président de l'asso)

Pour : 17

Adopté

Le Molky Fouilloysien : subvention demandée : 500 € - subvention accordée : 500 €

Adopté à l'unanimité

Les jardins ouvriers : subvention demandée : 300 € - subvention accordée : 300 €

Adopté à l'unanimité

Le tennis club : subvention demandée : 700 €

Vote différé au prochain conseil par manque d'information

« **La Maison Hippolyte** » : subvention demandée : Pas de montant sur les documents

Vote différé au prochain conseil par manque d'informations

16°) Renouvellement du bail avec la poste

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'approbation du renouvellement du bail avec la Poste pour un montant annuel de 28 500 € soit un loyer trimestriel de 7 125 €.

Adopté à l'unanimité.

17°) Loyers des logements communaux

M. le Maire prend la parole et demande aux membres du conseil municipal de voter le montant des loyers pour les deux appartements au-dessus des écoles.

M. Le Maire précise que l'ancien appartement de Mme Bosco a été totalement rénové par les employés de la Maisonnée. Cet appartement a deux chambres.

Les employés de la Maisonnée ont également aménagé un appartement avec une chambre, une cuisine, une pièce de vie et une salle de bains.

M. Mercieca est sollicité pour apporter des précisions sur la rénovation des appartements. Evoquant la redistribution des surfaces habitables, M. Grimal prend la parole de manière impromptue, il explique qu'initialement il y avait deux appartements, un T4 occupé dernièrement par une employée communale et un studio vide de toute occupation.

Il a été décidé de louer ces deux appartements, mais pour pouvoir le faire, il était nécessaire de les rénover et surtout de les mettre en conformité.

Il a été d'autre part décidé d'agrandir le studio, en prenant une pièce sur l'autre appartement.

Nous disposons donc aujourd'hui d'un T3 et un T2.

M. Le Maire propose que le loyer du T3 d'une superficie de 74 m², soit d'un montant de 550 €/mois avec le garage ou 490 €/mois sans le garage. Le garage pourrait être loué 60 €/mois à quelqu'un d'autre si le futur locataire n'en veut pas.

Et pour le second logement, un T2 d'une superficie de 35m², un loyer de 350 €/mois.

M. Le Maire précise que le T2 a déjà été visité, qu'il a plu et il sera probablement loué très rapidement.

Il ajoute également, que la locataire actuelle d'un studio doit visiter le T3 le vendredi 29/06 et qu'il est fort probable qu'elle le prenne.

Abstention : 1 M. Cauvet / Pour : 17 / Adopté

18°) Contrat balayage

M. Le Maire prend la parole, il précise que nous avons en 2017 un marché avec la Com de Com du val de somme. Nous avons accepté ce renouvellement du balayage avec la société Véolia au tarif de 45 € HT par kilomètre. Nous avons demandé dernièrement à la société Véolia s'il était possible de procéder au nettoyage des places de parking en supplément du balayage de la voirie sous réserve que les places de parking soient libres le jour où la société passe.

La société Véolia vient de nous transmettre ce jeudi 28/06 à 13h45 un chiffrage du coût global des travaux demandés (balayage voirie plus nettoyage des parkings) qui s'élève à 65 € HT le kilomètre de balayage (voirie et parking compris) sur un total de 6.1 km dont 2.4 km de parkings.

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer ce contrat avec la société Véolia

Adopté à l'unanimité.

19°) Convention d'études préliminaires avant décision pour le projet d'une 2^{ème} étude concernant la salle des fêtes

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du conseil municipal de signer une convention d'études préliminaires pour le projet salle des fêtes d'un montant de 12 000 € avec le cabinet Faucret.

Cette convention comprendra :

Les honoraires d'architecte, d'acousticien, d'accessibilité, de faisabilité

Cette étude doit aider à la prise de décision quant au devenir de la salle des fêtes, qui pourrait être selon les cas, reconstruite ou rénovée.

Contre : 4 Mme Marchal, M. Baillet, M. Cauvet et M. Estienne

Pour : 14

Adopté

Questions diverses :

Mme Marchal demande que des fleurs ou des cailloux soient mis dans les bacs pour remplacer les chardons.

M. Cauvet demande que les trous chemin de Boves soient rebouchés.

M. Baillet demande une visite des chemins de la commune qui vont vers Villers Bretonneux. M. Le Maire précise qu'une visite de voirie communale est prévue la première semaine de juillet avec M. Rebillot.

Questions du public :

Pas de question

Fin de séance à 22h

